

Compte administratif 2018

■ Session du 18 juin 2019

■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission "Finances-Prospective "

Entendues les interventions de Jacques BORDRON (CFDT), Raymond DOISON (CCIR), Yvic KERGROAC'H (CGT), Eric GIRARDEAU (U2P).

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

88 votants. Adopté par 87 voix pour, 1 abstention, 0 contre.

Préambule

Le compte administratif présente l'exécution du budget 2018. Il est en conformité avec le compte de gestion présentant les paiements et encaissements réalisés par le Payeur régional.

Les comparaisons chiffrées avec les données du compte administratif 2017 sont affectées par plusieurs changements :

- L'année 2018 est la première année de plein exercice des compétences transférées à la Région par la loi NOTRe relatives aux transports routiers scolaires, interurbains et maritimes ;
- Les ressources sont affectées par les effets de la loi de finances 2018 (suppression de la dotation globale de fonctionnement remplacée par une quote-part de la TVA nationale),
- L'ampleur des plans de formation financés par l'Etat qui peuvent varier significativement d'une année à l'autre (Plan 500 000 formations, PIC...)
- Enfin la Région a pris en considération dans le compte administratif 2018 l'obligation de rattacher les charges et produits payés/encaissés début 2019 mais qui concernent l'exercice 2018 (principe de rattachement prévu par le référentiel comptable) pour un montant de 21,9 M€.

Outre son rapport sur le Compte Administratif 2018, la Région présente :

- un rapport sur les entités qui lui sont liées (SEM régionale des Pays de la Loire, SPR des Pays de la Loire, les structures de l'Abbaye de Fontevraud,..),
- un rapport annuel d'activités des délégations de service public,

Le présent avis a été établi sur la base des documents communiqués par la Région le 6 juin 2019.

Il n'a pas vocation à émettre une opinion sur les comptes.

Les éléments de synthèse

Taux d'exécution en ligne avec ceux des exercices précédents

en M€	2015	2016	2017	2018
BP + BS + DM 2018 Fonctionnement	842,0	847,1	1119,2	1 116,1
Réalisé Fonctionnement	805,0	813,0	1069,0	1 078,2
Taux d'exécution fonctionnement	95,6%	96,0%	95,5%	96,6%
Voté Investissement (BP + BS + DM)	630,7	560,7	519,5	601,5
Réalisé Investissement	597,0	553,0	494,0	541,8
Taux d'exécution investissement	94,7%	98,6%	95,1%	90,1%*

*Hors fonds européens, le taux d'exécution est de 93,3% à 451M€

Sur longue période, les réalisations s'avèrent toujours inférieures aux prévisions, avec un taux d'exécution autour de 96% concernant le fonctionnement. Pour information, un point de taux de non-exécution sur les dépenses de fonctionnement a pour effet d'augmenter de l'ordre de 11 M€ l'épargne brute.

Au titre de 2018, celle-ci est supérieure au BP modifié (BS et DM) de 40 M€, en raison principalement d'un niveau de dépenses de fonctionnement inférieur aux prévisions, notamment au titre de la formation professionnelle (moins de stagiaires qu'attendu,...) et de nombreuses autres lignes budgétaires pour des montants individuellement faibles.

Des recettes « dynamiques » qui compensent la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La recette de CVAE notamment profite d'une base de valeur ajoutée produite par les entreprises du territoire en augmentation. Cette dynamique n'est toutefois appréhendée qu'avec un effet retard, les recettes de CVAE étant calculées sur la valeur ajoutée produite par les entreprises en 2016.

Le lien direct introduit par la loi sur le financement des Régions avec l'activité des entreprises conduit, de fait, à une plus forte sensibilité de l'équilibre des Régions à la conjoncture économique. Le CESER a déjà attiré l'attention sur la nécessité d'anticiper le plus possible les évolutions à venir.

Des investissements en ligne avec les orientations budgétaires

Les dépenses d'investissement sont en ligne avec la cible annuelle moyenne de 450 M€ annoncée sur le mandat en cours.

Une capacité de désendettement contenue

La capacité de désendettement passe de 5,7 ans à fin 2017 à 5,9 ans à fin 2018, après prise en compte du changement de méthode opéré relatif au rattachement à l'exercice 2018 de dépenses payées en 2019. Retraitée de ce changement, la capacité de désendettement aurait été de 5,5 années. Le CESER renouvelle sa demande de pouvoir disposer de projections à plus long terme pour pouvoir apprécier la capacité de la Région à contenir la dette financière. Cela suppose de pouvoir disposer d'un plan pluriannuel d'investissements détaillé, des projections financières, y compris les financements européens, ceux associés au CPER et au futur Contrat d'Avenir avec l'Etat.

Un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé et contenu dans les limites imposées par la loi de programmation des finances publiques

Comme déjà souligné dans nos avis précédents, la Région ne s'est pas engagée dans le dispositif de contractualisation avec l'Etat prévu par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, visant à fixer le montant des dépenses de fonctionnement et des objectifs de réduction du besoin de financement des collectivités.

L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018, pris en application de l'instruction interministérielle relative à la mise en œuvre du dispositif, fixe le niveau¹ maximal des dépenses de fonctionnement à 958,8 M€ pour l'exercice 2018, soit en augmentation de 1,2% par rapport à une base de référence arrêté pour 2017 à 947,5 M€. Sur la base des informations disponibles, la Région respecte le plafond maximal autorisé, et n'est donc pas exposée à une sanction de l'Etat.

- ¹ Le dispositif est assorti d'un mécanisme de reprise financière (aux soins du Préfet).

Un effort de présentation de l'information financière relative aux entités liées

Afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et aux demandes du CESER, et se préparer aux exigences réglementaires à venir (normes comptables), la Région a entamé un inventaire détaillé des entités liées, c'est-à-dire des entités dans lesquelles elle exerce une influence déterminante.

Pour les structures jugées les plus proches et les plus significatives pour la Région, à savoir Solutions & Co et l'Abbaye Royale de Fontevraud, la Région s'est livrée à une combinaison des agrégats financiers les plus représentatifs. Cet exercice permet de mettre en évidence que le poids financier de chacune n'est pas significatif au regard du montant des agrégats globaux. Concernant la dette financière, il conviendra d'obtenir le montant levé par les structures portant les projets immobiliers dans lesquelles la SEM Régionale a investi.

Le CESER qui avait demandé à connaître ces éléments salue cette présentation qui donne la mesure des interactions entre la Région et ses satellites, même si elle reste à compléter sur quelques aspects.

1. Analyse des principaux éléments budgétaires et financiers

1.1. Les principaux indicateurs

en M€		Prévisions 2017 BP + BS + DM	CA 2017	Taux de réalisation	Prévisions 2018 BP + BS + DM	CA 2018	Taux de réalisation	Variation 2018/2107 €	Variation 2018/2017 %
Recettes de fonctionnement	A	1 365,4	1 354,2		1 355,7	1 357,8		3,6	0,27%
Dépenses de fonctionnement hors dette	B	1 084,2	1 039,8		1 080,3	1 047,4		7,6	0,73%
Epargne de gestion	C= A-B	281,2	314,4		275,4	310,4		-4,0	-1,28%
Frais financiers	D	35,0	29,7		35,8	30,8		1,2	3,88%
Dépenses de fonctionnement avec dette	E=B+D	1 119,2	1 069,4	95,55%	1 116,1	1 078,2	96,61%	8,8	
Epargne brute	F=C-D	246,2	284,8		239,6	279,6		-5,2	-1,82%
Remboursement de la dette (capital)	G	107,0	98,2		133,0	132,4		34,2	34,79%
Epargne nette	H=F-G	139,2	186,6		106,6	147,2		-39,4	-21,09%
Recettes d'investissement	I	161,5	162,3		227,5	218,4		56,1	34,53%
Dépenses d'investissement (1)	J	519,5	493,9	95,06%	601,5	541,8	90,07%	47,9	9,71%
Excédent des dépenses sur recettes d'investissement	K=I-J	-358,0	-331,5		-374,0	-323,4		8,1	-2,45%
Variation BFR	L		-5,1			4,2		9,3	
Excédent global de clôture					44,5	44,5			
Recours à la dette	M=K-H-L	218,8	150,0		222,9	172,0		21,9	14,62%
Stock de dette au 31 décembre	N		1 617,8			1 649,4		31,6	1,95%
Ratio Stock dette/Epargne brute	O=N/F		5,7			5,9		0,2	

(1) les dépenses d'investissement incluent 90,6 M€ pour la gestion des fonds européens et 451,2 M€ pour les dépenses de politiques publiques

1.2. Les recettes de fonctionnement

L'exercice 2018 est marqué par les dispositions de la loi de finances pour 2018 qui ont substitué à l'ancienne dotation globale de fonctionnement (DGF) une fraction du produit national de TVA. Celle-ci s'élève à un peu plus de 194 millions d'euros pour 2018, pour un montant de la DGF en 2017 de 186 millions d'euros.

Malgré des évolutions contrastées de leurs composantes, les recettes de fonctionnement sont globalement stables :

en M€	CA 2017	CA 2018
Compensation réforme fiscale	483,8	505,1
CVAE	433,9	455,0
IFER	34,0	34,3
dotation FNGIR	15,9	15,9
Fiscalité indirecte	517,8	725,1
TVA		194,2
Taxe sur les cartes grises	135,9	136,9
TICPE	199,9	202,8
TICPE apprentissage	77,4	78,0
Taxe d'apprentissage	104,7	113,2
Recettes fiscales	1 001,6	1 230,3
Concours financiers de l'Etat	226,9	38,1
Recettes de politiques régionales	90,5	55,9
Opérations financières	2,1	3,2
Recettes compétence transport loi NOTRe	33,1	30,4
Total	1 354,2	1 357,8

- (1) L'augmentation de la CVAE provient de l'augmentation de la VA produite par les entreprises du territoire en N-2 (2016).
- (2) La baisse des concours financiers de l'Etat provient principalement de la disparition de la DGF. Ils sont limités aux dotations de décentralisation (DCRTP et GDD)
- (3) La DGF a été compensée par une quote-part de TVA nationale. La répartition entre les Régions s'est faite à l'identique de celle de la DGF, sans péréquation, et évoluera ultérieurement en fonction de l'augmentation globale de la TVA nationale
- (4) La baisse des ressources provenant des politiques publiques est due principalement à la participation de l'Etat au plan 500 000 formations pour un montant de 44,4 M€ en 2017 alors que l'exercice 2018 n'enregistre qu'un solde de 3,3 M€ au titre du plan 165 000 formations (inscrit dans le prolongement du plan 500 000)

1.3. Evolution des dépenses de fonctionnement

en M€	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	813,0	1 069,4	1078,2
Dont Dépenses de personnel	137,0	140,1	156,1
Dont Intérêts de la dette	29,0	29,7	30,3
Dont Politiques publiques	647,0	816,3	862,6

Les dépenses de fonctionnement ont été fortement impactées en 2017 (en hausse de 256 M€ - soit +31,5%) par les effets de la loi NOTRe, notamment en ce qui concerne l'organisation des transports scolaires, interurbains et maritimes. Compte tenu des effets du calendrier, la Région a délégué aux Départements cette compétence jusqu'au 1/09/2017. Par conséquent, la Région a inscrit dans ses charges 221,3 M€ de dépenses en 2017, correspondant :

- Aux dépenses remboursées aux Départements (jusqu'au 31/08/2017 et 31/12/2017 pour le transport maritime) et les dépenses directes aux transporteurs à compter du 1 septembre 2017, soit au total 170,4 M€ ,
- Aux compensations de CVAE (CLERCT²) versées aux Départements pour 50,9 M€.

Comme déjà souligné dans nos avis précédents, la Région ne s'est pas engagée dans le dispositif de contractualisation avec l'Etat prévu par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, et visant à fixer le montant des dépenses de fonctionnement et des objectifs de réduction du besoin de financement des collectivités.

² Commissions Locales d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées

L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018, pris en application de l'instruction interministérielle relative à la mise en œuvre du dispositif, fixe le niveau maximal des dépenses de fonctionnement comme suit :

en M€	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	947,5	958,8	970,3	982,0

L'instruction interministérielle retient les DRF de l'année 2017 comme base de référence. Or l'exercice 2017 est l'année du transfert des compétences résultant de l'application de la loi NOTRe. Par conséquent, le montant des dépenses engagées par la Région au titre de 2017 (1 069,4 M€) a été corrigé par l'Etat. La correction opérée vise :

- A neutraliser les dépenses remboursées aux départements pour le compte de la Région sur la période du 1 janvier au 31 août 2017,
- A neutraliser le reversement d'une quote-part de CVAE pour dédommager les départements de la réduction de leur compétence (dotation de compensation).

Par conséquent, le montant maximum de dépenses socles retenu par l'Etat pour 2017 n'englobe pour les transports scolaires que les seules dépenses engagées par la Région à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le CESER s'interroge sur le choix opéré par l'Etat pour déterminer ce montant de dépenses de référence. En effet les exercices 2018 et ultérieurs qui sont des années de plein exercice pour cette compétence enregistrent des dépenses pour une année complète. Par conséquent, pour apprécier le taux d'augmentation maximum de 1,2%, la Région et l'Etat devront retraiter le montant des dépenses réelles de chacune de ces années (1 078,2 M€ pour 2018) pour ne retenir que 4 mois d'activité (1 septembre au 31 décembre) au titre des transports scolaires !

Pour apprécier le respect de l'augmentation de 1,2%, le montant des DRF a aussi été modifié pour tenir compte :

- de l'application pour la première fois en 2018 du principe de rattachement des charges se traduisant par un montant de charges supplémentaires de 21,9 M€,
- de charges n'ayant pas d'équivalent en 2017. Il s'agit des dépenses engagées dans le cadre de la démarche de certification pour 0,465 € et des dépenses relatives au Plan investissement compétences (PIC) pour 7,9 M€.

La comparaison opérée sur ces bases modifiées, qui ramène le montant des dépenses socles pour 2018 à 902,6 M€, fait apparaître une baisse des dépenses de fonctionnement de 44 M€. Elle résulte principalement des dépenses engagées au titre du plan 500 000 formations pour un montant de 38,8 M€ en 2017 alors que l'exercice 2018 n'enregistre qu'un solde de 2,1 M€ au titre du plan 165 000 formations (inscrit dans le prolongement du plan 500 000 formations).

Le CESER s'étonne que le plan 500.000 formations ne soit pas retraité ce qui aurait rendu plus lisible la comparaison entre les exercices 2017 et 2018.

L'augmentation des dépenses de personnel résulte notamment de l'accueil de nouveaux agents chargés des transports scolaires au 1^{er} janvier 2018.

1.4. Evolution du niveau d'investissement hors remboursement du capital de la dette

En M€	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette	596,7	553,4	493,9	541,8
Dont fonds européens	34	30	34,3	90,6
Investissement hors fonds européens	562,7	523,4	459,6	451,2

Les investissements concernent principalement trois des actions de la Région à hauteur de 76% des crédits d'investissement mandatés :

- Le développement des infrastructures et réseaux de demain pour 144 M€,
- Les actions visant à faire des grandes mutations un moteur de production pour 136,8 M€,
- Les actions visant à faire de la formation la garantie des emplois de demain pour 130,4 M€.

Le niveau des investissements réalisés en baisse de 8,4 M€ est en ligne avec les orientations budgétaires prises pour la mandature affichant une moyenne de 450 M€ de dépenses d'investissement (hors amortissement du capital de la dette) par an.

L'augmentation des dépenses d'investissement en fonds européens résulte principalement du rattrapage du retard observé en 2017.

1.5. Evolution de la dette

en M€		2015	2016	2017	2018	2018 corrigé (1)
Epargne brute	A	266,0	283,0	284,8	279,6	301,5
Endettement au 1/01		1273,0	1436,0	1566,0	1617,8	
Remboursement de l'exercice		-128,0	-90,0	-98,2	-132,4	
Gestion active (revolving)					-7,9	
Nouveaux emprunts		291,0	220,0	150,0	171,9	
Endettement au 31/12	B	1436,0	1566,0	1617,8	1649,4	1649,4
Ratio d'endettement	B/A	5,4	5,5	5,7	5,9	5,5

(1) Hors effet du changement de méthode comptable, l'épargne brute serait augmentée de 21,9 M€ et le ratio de désendettement serait de 5,5 ans.

Le remboursement plus élevé de la dette (132,4 M€), qu'au cours des deux années précédentes, résulte à hauteur de 86,9 M€ du remboursement en octobre 2018 de l'emprunt obligataire

auprès des particuliers réalisé en 2012 à un taux fixe de 4%. L'année 2015 avait aussi été caractérisé par le remboursement à hauteur de 80 M€ d'un emprunt obligataire.

La Région a émis en octobre 2018 sa première obligation verte (« Green bonds ») pour un montant de 100 M€, destinée à financer sa feuille de route pour la transition énergétique sur la période 2017-2021, dans les conditions de taux variables suivantes :

- souscription AMUNDI de 50 M€ au taux OAT³ interpolées + 25 points de base, soit à date de 1,22 % sur une durée de 12 ans
- souscription ALLIANZ de 25 M€ au taux OAT interpolées +25 points de base, soit à date de 1,39 % sur une durée de 15 ans
- souscription : Die Bayerische (assureur Allemand) de 25 M€ au taux OAT interpolées +18 points de base, soit à date de 1,704 % sur une durée de 22 ans.

Comme indiqué dans l'avis sur la DM3, le CESER portera une grande attention au suivi de l'utilisation de ces fonds fléchés sur des projets de développement durable :

- les énergies renouvelables (comme par exemple le Fonds Energies renouvelables ou le programme ERA-NET),
- les bâtiments durables : (par exemple, la construction du lycée de Nort-sur-Erdre et du lycée St Gilles-Croix-de-Vie ou encore la construction du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive),
- la mobilité durable (par exemple, la modernisation de la ligne Clisson-Cholet).

Outre l'attachement de la Région à contenir l'augmentation de la dette (30M€ de plus en 2018 après des augmentations de 50 et 130 au titre des 2 exercices précédents), la Région des Pays de la Loire s'attache à diversifier sa dette afin de réduire sa dépendance à l'égard du secteur bancaire. Au 31 décembre 2018, l'encours de dette s'analyse comme suit :

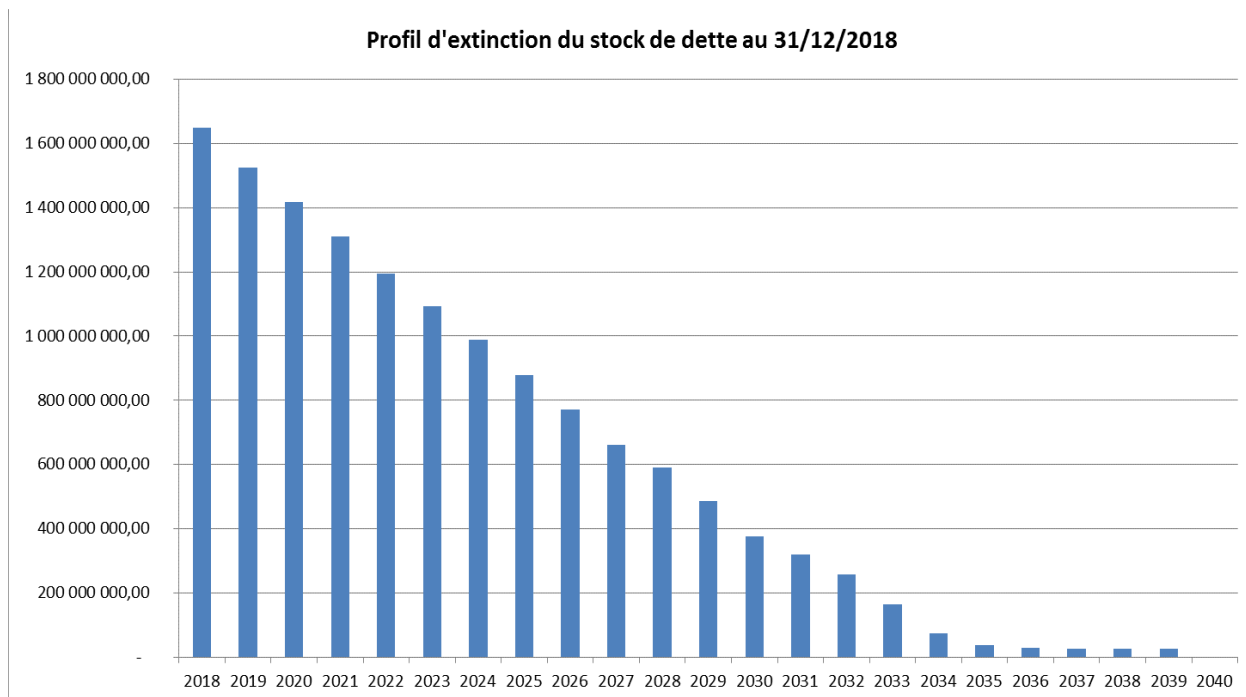
<i>Obligations classiques</i>	36%
<i>Obligations vertes</i>	6%
Emprunts obligataires	42%
Banque Européenne d'Investissement	23%
Caisse des Dépôts et Consignation	16%
Agence France Locale	5%
Emprunts bancaires	14%
	100%

Les principales caractéristiques de la dette financière sont les suivantes :

- Une durée moyenne de 8 ans,
- Un taux moyen de 1,63%,
- 80% de la dette à taux fixe (taux moyen de la dette à taux fixe de 1,84%)
- 16% de la dette à taux variable (taux moyen de la dette à taux variable de 0,47%)
- 4% de dette à taux zéro.

³ Les Obligations Assimilables du Trésor (OAT) sont des titres financiers qui correspondent à la part de dette d'un État à long terme (7 à 50 ans). ... La majorité des OAT ont un taux fixe dont le remboursement correspond à la valeur nominale de l'obligation (coupon) et a lieu à une date précise.

L'écoulement de la dette au 31 décembre 2018 sur les années à venir est le suivant :



1.6. Affectation du résultat de l'exercice

en K€	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat 2018	-271 042	303 367	32 324
Résultat 2017	-265 623	310 098	44 475

Le résultat de l'exercice de 32,3 M€ sera affecté au BS 2019. Il s'analyse comme suit :

en M€		CA 2017	Compte d'ordre	Total 2017	CA 2018	Compte d'ordre	Total 2018
Recettes de fonctionnement	A	1 354,2	294,8	1 649,0	1 357,8	341,8	1 699,6
Dépenses de fonctionnement avec dette	B	-1 069,5	-308,9	-1 378,4	-1 078,2	-362,5	-1 440,7
Report résultat N-1	C	39,4		39,4	44,5		44,5
Résultat de fonctionnement de l'exercice	D= A+B+C	324,1	-14,1	310,0	324,1	-20,7	303,4
Recettes d'investissement	D	162,3	325,7	488,1	218,4	383,3	601,7
Nouveaux emprunts	E	150,0		150,0	171,9		171,9
Total des recettes d'investissement	F= D+E	312,3	325,7	638,1	390,3	383,3	773,6
Dépenses d'investissement hors dette	G	-493,9			-541,8	-362,6	-904,4
Remboursement de la dette	H	-98,2			-132,4		-132,4
Opérations de trésorerie					-7,9		-7,9
Total des dépenses d'investissement	I=G+H	-592,1	-311,7	-903,8	-682,1	-362,6	-1 044,7
Résultat d'investissement de l'exercice	K=F+I+J	-279,8	14,1	-265,7	-291,8	20,7	-271,1
TOTAL	J=D+I	44,3	0,0	44,3	32,3	0,0	32,3

1.7. Les « restes à payer »

Au 31 décembre en M€	2015	2016	2017	2018
Fonctionnement	437,4	329,2	317,5	378,8
Investissement	1 750,6	1 896,7	1 871,6	1 867,9
Total	2 188,0	2 225,9	2 189,1	2 246,7

Les restes à payer représentent le cumul des autorisations de programmes ou d'engagements décidés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs pour lesquels aucun crédit de paiement n'a été décidé au 31 décembre 2018 :

2 018	Investissement	Fonctionnement	Total	
01/01/2018	1 871,7	336,9	2 208,5	
Nouveaux engagements	503,2	702,7	1 205,9	
Annulation d'engagements	-31,6	-48,2	-79,8	
Crédits mandatés	A	-475,2	-612,7	-1 087,9
31/12/2018 B	1 868,0	378,8	2 246,8	
Ratio	B/A	3,93	0,62	

Le ratio de couverture traduit la durée résiduelle nécessaire au financement des restes à payer en années. Elle est de respectivement presque 4 ans pour les investissements et un peu plus d'une demi-année pour les dépenses de fonctionnement.

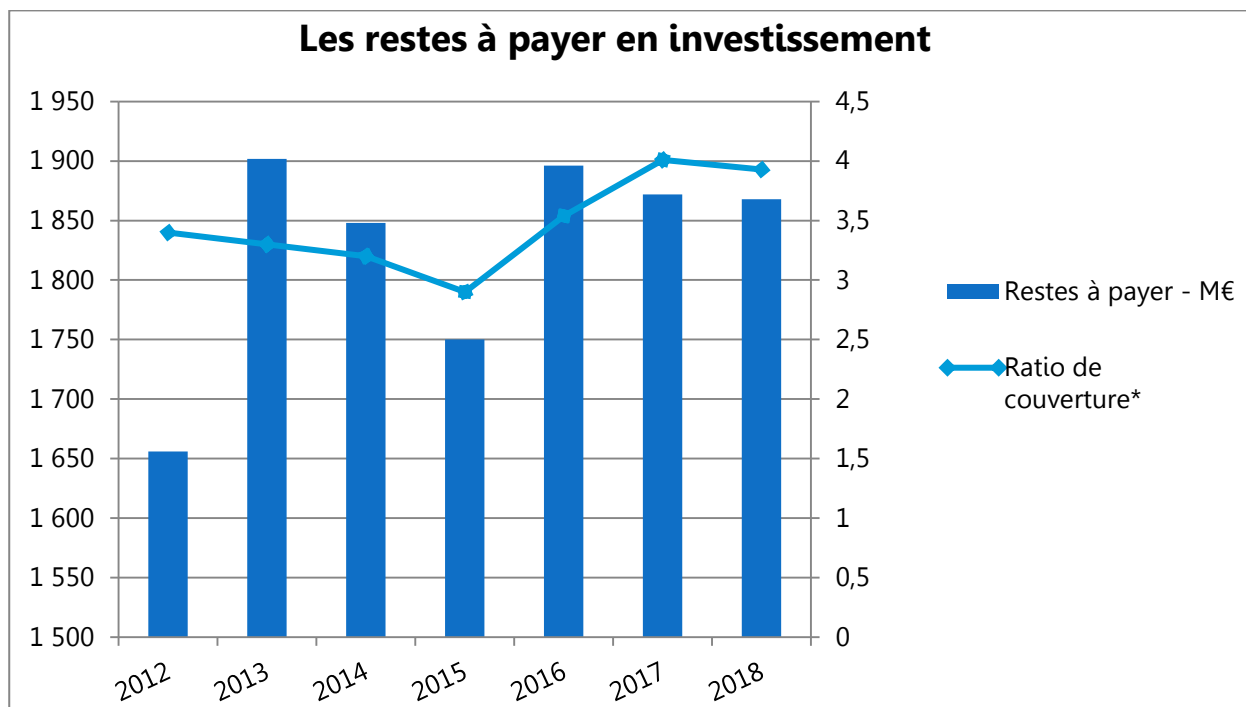
Les restes à payer au titre du fonctionnement concernent majoritairement des engagements en faveur de la formation et de l'apprentissage pour près de 300 M€. Cela provient d'engagement pris en 2018 dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Pour les investissements, il s'agit principalement :

- des travaux dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignements (E.P.L.E.) à couvrir par des crédits de paiement pour 437,5 M€,
- des autorisations de programme votées au titre du développement et de l'animation des territoires pour 225,1 M€,
- des travaux d'infrastructures ferroviaires, de la modernisation du parc de matériel roulant, des points d'arrêt et investissements en faveur de la l'intermodalité,... pour 336,8 M€, dont 29,2 M€ pour le financement du Syndicat Mixte Aéroportuaire dont l'annulation est programmée en 2019.
- des aménagements numériques pour 105,7 M€,
- des investissements et équipements à réaliser dans des CFA pour 72 M€.

Le CESER n'a pas eu communication du plan pluriannuel pour les investissements structurants et les infrastructures majeures, PPI qui lui permettrait d'apprécier le cadencement envisagé des crédits de paiements qui devront être décidés pour les financer.

Le ratio de couverture a évolué comme suit sur les dernières années :



1.8. Les engagements hors bilan

La Région a donné sa garantie en couverture d'emprunts contractés par certains établissements. Le capital restant dû au titre de ces emprunts garantis s'élève à 48,7 M€ pour un montant à l'origine de 68,5 M€.

L'augmentation de 15 M€ par rapport au montant restant dû au 31 décembre 2017 résulte de la mise en place de garantie à hauteur de 50% pour trois lignes d'emprunts contractées par le lycée Saint-François d'Assise de la Roche-sur-Yon de 5,8 M€ chacune.

1.9. Focus sur les taux de d'affectation par politique publique

Le CESER a examiné les taux d'affectation par politiques publiques. Il souhaiterait en complément des éléments disponibles pouvoir disposer pour analyse des taux d'exécution des dépenses d'investissement et de fonctionnement par politiques publiques et lignes budgétaires. Il ressort de l'analyse du taux d'affectation :

en M€	Autorisation de Programme (AP)	Autorisation de programme (AP)	Taux d'affectation	Autorisation d'Engagement (AE)	Autorisation d'engagement (AE)	Taux d'affectation
	Votée	Affectée		Votée	Affectée	
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	45,52	35,52	78,03%	6,24	4,05	64,82%
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	96,28	86,07	89,40%	33,93	32,61	96,11%
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	18,83	14,21	75,49%	383,43	374,93	97,78%
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	93,98	93,46	99,44%	90,73	90,02	99,22%
Transports, mobilité, infrastructures	103,29	94,65	91,64%	161,44	160,83	99,62%
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	128,12	123,41	96,32%	8,16	8,12	99,50%
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	29,21	25,87	88,54%	29,25	28,17	96,33%
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	30,73	29,69	96,63%	4,31	3,99	92,68%
Total	545,96	502,88	92,11%	717,48	702,72	97,94%

1.9.1 Commission n°2 : Santé-social

Le taux d'affectation des autorisations du programme -188 Santé publique, vieillissement et politique du handicap- est de 49,10%. Le CESER, s'il prend en compte le temps nécessaire à l'élaboration de certains projets de structures de soins, s'interroge sur la démarche mise en œuvre. Il rappelle son attachement à la participation en amont des différents acteurs (professionnels de santé, usagers et élus) et au maillage territorial.

1.9.2 Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »

On observe un très bon taux d'affectation des crédits sur la plupart des actions.

Deux exceptions notables en autorisations de programme :

- Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi : 19,7 M€, taux d'affectation de 78%, solde disponible 4,3 M€ (pour l'essentiel, lié à la création du fonds de fonds en 2019, et non en 2018)

- Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche : 6,8 M€, taux d'affectation de 79%, solde disponible 1.4 M€. Cela s'explique par le retard de 3 opérations immobilières inscrites au CPER (IFREMER, École centrale et INRA). Elles sont décalées à 2019 voire 2020.

1.9.3 Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies

Pour le tome « transports, mobilité, infrastructures », le taux d'affectation est de 91,64% (soit 8,6 M€ non affectés) en autorisations de programme et de 99,6% en autorisations d'engagement. Ces bons niveaux d'affectation sont conformes aux niveaux observés globalement au niveau régional.

Les 8,6M€ non affectés en autorisations de programme proviennent pour 5 M€ de la ligne 106 « modernisation du parc de matériel roulant » dont le taux d'affectation n'est que de 77%. Ce taux relativement bas s'explique par la décision de la Région de suspendre le second règlement à la SNCF pour l'acquisition des trams-trains. Cette décision a été motivée par les problèmes de fiabilité de ces matériels ferroviaires. La subvention à SNCF mobilités sera finalement votée au BS 2019. Il est à noter que la ligne 106 avait déjà fait l'objet de réductions d'AP au BS (-2,8 M€) et à la DM3 (-1,6 M€), sur un montant de 26,6 M€ voté au BP.

1.9.4. Commission n°5 « Aménagement des territoires – Cadre de vie »

Les taux d'affectations concernant les différents volets de la commission 5 (développement et animation des territoires, biodiversité et littoral, économie circulaire, déchets, risques technologiques, eau et Loire, information géographique régional) sont de plus de 96% ce qui constitue une bonne réalisation des politiques publiques. Notons spécifiquement que les taux relatifs au programme eau et Loire « 86.6% » et à la transition écologique « 91.18 % » sont dus à des retards de projets et non des suppressions d'opérations.

1.9.5. Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

Le Plan 500 000 formations initié par l'Etat a été dépensé à hauteur de 80%. La Région avait anticipé sa sous-réalisation, et 3 M€ de trop perçus ont été reversés à l'Etat en 2019. Par ailleurs, 75% seulement des 30M€ du montant affecté pour le Plan d'investissement dans les Compétences ont été réalisés. Le solde n'est pas encore déterminé mais la Région devra reverser en 2019 à l'Etat le trop perçu.

Dans le rapport 191, « Investissements et équipements des CFA », on note un taux de réalisations des autorisations de programme de 76,5%, essentiellement dû à des retards. On constate un taux de réalisation de 82% des autorisations de programme concernant l'investissement sanitaire et social (Rapport 373) en raison des décalages de travaux et des études.

Le rapport 523 « Ingénierie et études » fait apparaître un taux de 0% de réalisations à cause d'un décalage dans le temps des études concernant la refondation du site « choisir mon métier » par le CARIF-OREF. Ces dépenses ont été basculées sur la ligne 433 « Orientation professionnelle-Analyse et perspectives de l'emploi et des perspectives ».

1.9.6 Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport – Tourisme - Vie associative »

1.9.6.1 Culture et sport

En investissement, le compte administratif fait apparaître des taux d'affectation, pour certains programmes, inférieurs à la moyenne des engagements de l'ordre de 95 %. C'est le cas pour les équipements et partenariats institutionnels sportifs (programme 259 : 68,37 %) et pour le sport (programme 525 : 60,31 %), ainsi que pour les équipements structurants d'intérêt régional (programme 92 : 75,63 %) liés à des difficultés de montage budgétaire avec les collectivités.

Pour ce qui concerne le livre et la lecture, le faible taux d'affectation (programme 199 : 60,80 %) est tributaire de la crise du secteur du livre qui affecte les librairies, lesquelles ne sont plus en mesure d'utiliser les aides régionales mises à leur disposition.

En fonctionnement, la vie associative et le bénévolat ont un taux de réalisation de 84 %, expliqué par le retard pris sur la mise en place de la fondation régionale pour le bénévolat. Ce projet, initialement prévu sous l'égide de l'institut de France, devrait être hébergé par la Fondation de l'Université de Nantes. Le programme « 388 – autonomie des jeunes » a un faible taux de réalisation (78,59 %) principalement motivé par le retard de la mise en œuvre du e.pass jeunes différé de mars à septembre 2018. Le CESER avait alerté du préjudice prévisible pour les bénéficiaires du dispositif : les jeunes, en particulier utilisatrices et utilisateurs du pass santé.

1.9.6.2.Tourisme

2018 a été une année importante en termes de réalisation en fonctionnement et en investissement, respectivement 108 % et 132 % par rapport au BP 2018 voté en décembre 2017.

Les aménagements cyclables bénéficient de plus de 50 % des aides régionales. L'œnotourisme et l'agritourisme sont significativement soutenus par la Région sous la forme de subventions (appel à projet lancé en 2017). L'agritourisme semble en particulier soutenu dans sa vocation de diversification des activités agricoles. Le secteur privé du tourisme, qui bénéficiait de majoritairement de subventions, a vu l'aide régionale progressivement transformée sous forme de prêts (57 % de prêts pour 43 % de subventions en moyenne sur la période 2016- 2019).

2. Les comptes des satellites

La Région externalise une partie de ses activités auprès d'autres opérateurs : notamment Solutions & Co, l'Agence de développement économique, par le canal de la SEM régionale des Pays de la Loire ou de la SPR des pays de la Loire.

Dans le cadre du CA 2018, la Région a émis un rapport sur le suivi des entités liées à la Région.

Afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes⁴, et aux demandes du CESER, et se préparer aux exigences réglementaires à venir (normes comptables M57), la Région a procédé à un inventaire détaillé des entités liées, c'est-à-dire des entités dans lesquelles elle exerce une influence déterminante, soit parce qu'elle :

- détient une part en capital et des droits de vote. La Région a identifié 18 structures dans lesquelles elle détient une participation (cf Annexe N°1), dont 4 détenues majoritairement : les deux structures de Solutions & Co, la SPR de l'Abbaye de Fontevraud, la SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité (68,75% du capital), en cours de liquidation (réorientation du site de Beautour).
- est liée par un contrat de délégations de service public. La Région a identifié 11 contrats actifs (cf Annexe 2). Seule la SPR de l'Abbaye de Fontevraud est considérée comme relevant des entités liées en raison de la DSP relative à la gestion et à la mise en valeur de l'Abbaye.
- participe à des organismes de coopération (syndicats mixtes, associations, GIP, établissements publics). A date, la Région n'a pas statué sur le degré d'influence qu'elle exerce au sein de ces structures, celle-ci ne s'appréciant pas qu'au seul niveau de sa contribution financière. Un examen des statuts des organismes est en cours. Par conséquent, le CESER suivra ce point lors de ses prochaines interventions.
- contribue financièrement à certaines structures. La Région a entamé un travail d'inventaire des tiers concernés. Compte tenu de leur nombre important, l'identification de ces tiers n'est que partielle à date. Seuls les organismes (principalement des associations) ayant bénéficié de financements supérieurs à 0,3 M€.

Les rapports d'activité des différentes autres structures dont la Région est actionnaire (SAEML Vendée, SAEML La Folle Journée, SAMOA, SPL LAD, SPL Le Voyage à Nantes, SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité, SPL Cité Nantes Events Center) ne sont pas disponibles à date. Ils seront présentés lors de la session d'octobre 2019.

Pour les structures jugées les plus proches et les plus significatives pour la Région, à savoir Solutions & Co et Fontevraud, la Région s'est livrée à une combinaison des agrégats financiers les plus représentatifs.

⁴ Recommandations n° 9 et 10 de son rapport du 20 mars 2019

Cet exercice permet de mettre en évidence que le poids financier de chacune n'est pas significatif au regard du montant des agrégats globaux :

		Région PDL	Solutions & Co	Fontevraud	Total
Fonds propres*	Montant en M€	3 869,0	14,5	5,7	3 889,2
	%	99,5%	0,4%	0,1%	100,0%
Dettes financières	Montant en M€	1 679,0	3,2	0,3	1 682,5
	%	99,8%	0,2%	0,0%	100,0%
Actifs immobilisés	Montant en M€	6 927,3	8,7	22,4	6 958,3
	%	99,6%	0,1%	0,3%	100,0%
Charges de personnel	Montant en M€	150,8	6,9	3,8	161,5
	%	93,4%	4,3%	2,4%	100,0%
Charges financières	Montant en M€	30,3	6,3	0,0	36,7
	%	82,7%	17,3%	0,0%	100,0%

*Au sens de la comptabilité publique, annexe au compte de gestion 2018

Le tableau ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- Comme le souligne justement la Région dans son rapport de suivi, la pertinence de l'agrégat fonds propres est à questionner compte tenu de la particularité de la composition des fonds propres de la Région,
- Le montant des actifs indiqués pour Fontevraud de 22,4M€ est supérieur aux montants inscrits au bilan des 4 structures de Fontevraud, le montant retenu étant un montant brut et pas un montant après amortissement,
- Par ailleurs, il convient pour mesurer l'endettement de la SEM Régionale de prendre en compte la dette financière levée par les structures dans lesquelles elle investit en capital et qui portent l'immobilier d'entreprises (cf ci-dessous).

2.1. La SEM Régionale des Pays de la Loire

La SEM a deux activités majeures :

- 1) Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de bâtiments

Les opérations confiées en mandat à la SEM par la Région sont toutes en phase de clôture. Elles concernent : Oniris 1 (quitus à obtenir début 2019 – le quitus pour Oniris 2 a été obtenu en novembre 2017), l'extension et la restructuration de l'Ecole Supérieure du Bois de Nantes (clôture planifiée en 2019), l'extension du CNAM Pays de la Loire (quitus à obtenir début 2019), le Cyclotron (quitus en avril 2018).

- 2) Investisseur pour accompagner les entreprises dans leurs projets immobiliers :

La SEM porte 11 opérations actives en portefeuille au 31/12/2018. Elle a procédé à 2 investissements en 2018 (Alfi Technologies et le Technocampus acoustique). La SEM est sortie de trois opérations : liquidation de la SAS Gérontopole et cession de ces titres dans deux entités, Usimer Immo et E4S.

L'exercice 2018 se solde par un résultat courant déficitaire de 0,117 M€ compensé très partiellement par une plus-value sur cession d'actif de 0,015 M€. La production vendue de 0,865 M€ est en légère augmentation rapport à celle de 2017 (0,8 M€)

Le résultat net est déficitaire de 0,094 M€. Pour information, le résultat 2017 était bénéficiaire de 0,267 M€ et celui de 2016 était déficitaire de 1,23 M€, compte tenu d'une provision pour dépréciation des titres de la SASU de Fontevraud pour 1,37 M€.

Le capital de la SEM a été augmenté de 3,427 M€ en 2018 pour le porter à 13,527 M€.

2.2. La Société Publique Régionale des Pays de la Loire

Les activités de l'Agence régionale s'organisent autour de plusieurs piliers :

- Compétitivité des entreprises et territoires
- Appui aux pôles de compétitivité et clusters
- Volet agroalimentaire
- Volet tourisme
- Promotion touristique
- Innovation et mutations économiques
- Volet international
- Projets européens
- CRIEP (Centre Régional d'Intelligence Economique et de Prospective)

L'exercice 2018 se solde par un bénéfice de 0,021 M€, il était de 0,07M€ au titre de l'exercice 2017. Le chiffre d'affaires de 12,1 M€ est en léger retrait par rapport à celui de 2017 (12,3 M€).

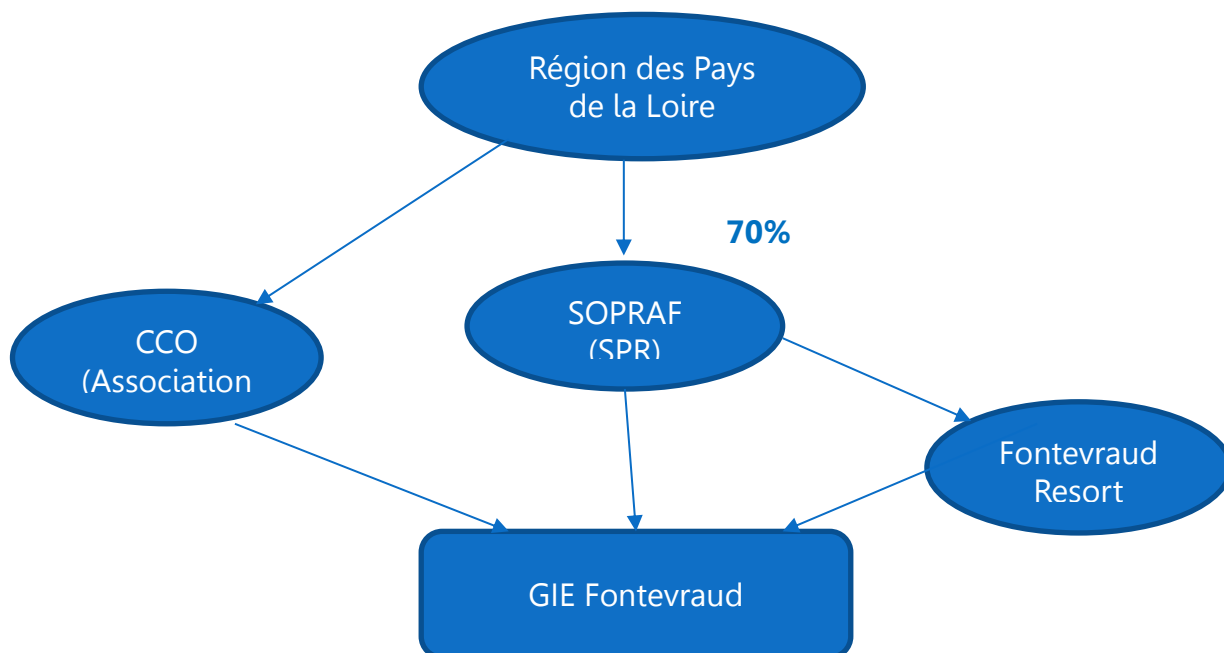
L'activité 2018 de Solutions & Co est marquée par :

- L'action en faveur de la promotion et la diffusion sur les territoires et auprès des entreprises du pan régional industrie du futur : 147 projets détectés, 85% des 133 dossiers déposés dans le cadre de l'AMI⁵ accompagnés par les développeurs économiques de l'Agence,
- La création et l'animation d'un collectif des entreprises à capitaux étrangers
- L'accompagnement immobilier de 5 grands projets : Technocampus acoustique, Createch, Technocampus énergie des Océans, Technocampus robotique-cobotique, Maison de la mode.

⁵ AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

2.3. Fontevraud

2.3.1. Rappel de l'organisation des différentes structures



Le capital de la SOPRAF est détenu majoritairement par la Région des Pays de la Loire. Trois autres actionnaires détiennent chacun 10% du capital : le syndicat mixte Val de Loire, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Département du Maine et Loire. La Région a délégué à la SOPRAF la gestion du site de Fontevraud. En application de la convention de délégation de service public (DSP), la SOPRAF se charge de l'accueil des visiteurs, propose des visites guidées, assure l'entretien du site et sa communication.

Le Centre Culturel de l'Ouest (CCO) est en charge de l'animation culturelle et artistique de l'abbaye.

La SASU Fontevraud Resort est une filiale à 100 % de la SOPRAF. Elle assure l'exploitation et la gestion des activités hôtelières et de restauration implantées sur le site.

Les trois structures (SOPRAF, CCO et la SASU) sont membres du GIE Fontevraud, qui assure les fonctions support de ses trois membres.

2.3.2. SOPRAF

L'exercice 2018 se solde par une perte de 0,725 M€, pour rappel le résultat 2017 était bénéficiaire de 0,071M€ :

- Les produits d'exploitation sont stables :

(en M€)	2017	2018
Chiffres d'affaires	1,91	1,90
Subventions	1,19	1,10
Autres	0,06	0,06
Total	3,16	3,06

- En revanche, les charges augmentent

(en M€)	2017	2018
Achats et charges externes	2,75	2,84
Charges de personnel	0,23	0,37
Dotations aux amortissements	0,38	0,41
Résultat exceptionnel	-0,27	0,16
Total	3,09	3,78

Les charges externes sont les charges facturées par le GIE à hauteur de 1,634 M€ (1,581 M€ en 2017). L'augmentation des charges de personnel est liée à l'arrivée de la Directrice du Musée en mars 2018, au transfert de l'équipe espaces verts (depuis le GIE) et au transfert d'une personne en charge de la promotion du site (depuis la SASU). Le résultat exceptionnel est déficitaire car il enregistre une provision de 0,467 M€ passée dans le cadre d'un contrôle fiscal (contestation en cours).

2.3.3. CCO

L'exercice 2018 se solde par une perte d'exploitation de 0,689 M€. Elle était de 0,92M€ en 2017, 0,772 M€ en 2016 et 0,819 M€ en 2015. Après prise en compte du résultat exceptionnel qui enregistre les subventions rapportées au résultat, le résultat est ramené à l'équilibre (perte nette de 0,005 M€).

2.3.4. Fontevraud Resort

L'exercice 2018 se solde par un bénéfice de 0,114 M€. Il était de 0,229M€ en 2017.

- Les produits d'exploitation n'évoluent pas de façon significative :

(en M€)	2017	2018
Chiffres d'affaires	3,62	3,81
Subventions	0,00	0,00
Autres	0,08	0,01
Total	3,71	3,82

- En revanche, les charges accusent une légère augmentation liée à celle des frais de personnel et aux refacturations du GIE (+0,023M€)

(en M€)	2017	2018
Achats et charges externes		2,06
Charges de personnel		1,48
Dotations aux amortissements		0,12
Résultat exceptionnel		0,04
Total	3,48	3,70

2.3.5. GIE Fontevraud

Par construction, le résultat du GIE est nul, celui-ci répartissant l'intégralité de ses charges entre ses membres selon des clés de répartition (cf annexe N°)

2.4. Les délégations de Service Public

La Région délègue une partie de l'exécution du service public à des tiers. La liste des DSP en cours figure en annexe.

Annexe 1 – Structures dans lesquelles la Région détient une part du capital

DENOMINATION SOCIALE	ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL	CAPITAL DETENU REGION	%
SAEML La Folle Journée	Culture	300 000,00 €	45 000,00 €	15,00%
SEM Régionale des Pays de la Loire	Développement Economique	13 527 100,00 €	10 556 500,00 €	78,04%
SAEM Vendée	Tourisme	3 000 000,00 €	360 000,00 €	12,00%
SEM Laval Mayenne Aménagement	Aménagement	3 829 961,25 €	199 988,00 €	5,22%
SEM ALTER ECO	Développement Economique	10 000 000,00 €	1 188 830,00 €	11,89%
SEMSL Le Mans Sarthe Basket	Sports et Loisirs	505 110,00 €	90 000,00 €	17,82%
Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique	Aménagement	1 000 000,00 €	66 350,00 €	6,64%
Société Publique Régionale des Pays de la Loire	Développement Economique	1 500 000,00 €	1 447 000,00 €	96,47%
Société Publique Régionale Abbaye de Fontevraud	Culture	225 000,00 €	157 500,00 €	70,00%
Société Publique Locale Le Voyage à Nantes	Culture	1 000 000,00 €	50 000,00 €	5,00%
Société Publique Locale Cité Nantes Events Center	Tourisme	3 810 000,00 €	34 625,00 €	0,91%
Société Publique Locale Loire-Atlantique Développement	Aménagement	600 000,00 €	33 400,00 €	5,57%
Société Publique Locale Pays de la Loire Environnement et Biodiversité	Culture	80 000,00 €	55 000,00 €	68,75%
Société Publique Locale Moutierrois Talmondais Tourisme	Tourisme	37 000,00 €	2 000,00 €	5,41%
Société Publique Locale Saint-Nazaire Agglomération Tourisme	Tourisme	250 000,00 €	3 800,00 €	1,52%
Société Publique Locale Océan Marais Monts Tourisme	Tourisme	37 000,00 €	370,00 €	1,00%
Société Publique Locale Destination Bretagne Plein Sud	Tourisme		5 400,00 €	
Société Publique Locale Pornichet la Destination	Tourisme	301 925,00 €	5 850,00 €	1,94%
Total général			14 301 613,00 €	

Annexe 2 – Répartition des charges du GIE Fontevraud entre ses membres

ANALYSE COUTS ET REDEVANCES GIE 2018 vs 2017

REDEVANCES GIE 2017										
MISSIONS	Base	Nature	SOPRAF	CCO	FR	TOTAL	SOPRAF	CCO	FR	
Entretien et gérer les bâtiments	m2 bâti	Clé calculée	80,7%	5,7%	13,6%	368	297	21	21	50
Entretien les espaces extérieurs	m2 non bâti	Clé calculée	100,0%	0,0%	0,0%	98	98	0	0	0
Communiquer	Temps passé	Clé fixe	75,0%	15,0%	10,0%	190	147	21	22	
Commercialiser	Nbre dossiers traités	Clé calculée	42,7%	0,0%	57,3%	157	67	0	0	90
Innover Développer	Temps passé	Clé fixe	90,0%	10,0%	0,0%	2	2	0	0	0
Accueillir	Nbre visiteurs	Clé calculée	95,5%	4,5%	0,0%	639	565	27	47	
Comptabiliser	C.A.	Clé calculée	41,5%	16,9%	41,6%	100	42	17	42	
Administrer	Effectif GIE	Clé calculée	74,8%	5,5%	19,7%	394	269	31	93	
Gérer les RH	Effectif Abbaye	Clé calculée	39,0%	10,4%	50,6%	127	50	13	64	
Diriger	Temps passé	Clé fixe	65,0%	15,0%	20,0%	62	40	9	12	
Gérer les stocks	Achat	Clé calculée	14,1%	0,0%	85,9%	31	4	0	27	
Total recharges GIE 2017						2168	1581	140	447	
							72,9%	6,4%	20,6%	

REDEVANCES GIE 2018										
MISSIONS	Base	Nature	SOPRAF	CCO	FR	TOTAL	SOPRAF	CCO	FR	
Entretien et gérer les bâtiments	m2 bâti	Clé calculée	80,7%	5,7%	13,6%	389	314	22	22	53
Entretien les espaces extérieurs	m2 non bâti	Clé calculée	100,0%	0,0%	0,0%	41	41	0	0	0
Communiquer	Temps passé	Clé fixe	75,0%	15,0%	10,0%	318	232	53	33	
Commercialiser	Nbre dossiers traités	Clé calculée	17,4%	0,0%	82,6%	203	35	0	0	168
Innover Développer	Temps passé	Clé fixe	90,0%	10,0%	0,0%	0	0	0	0	0
Accueillir	Nbre visiteurs	Clé calculée	96,3%	3,7%	0,0%	575	537	21	17	
Comptabiliser	C.A.	Clé calculée	41,6%	14,5%	43,9%	111	46	16	49	
Administrer	Effectif GIE	Clé calculée	71,9%	6,0%	22,1%	461	302	20	139	
Gérer les RH	Effectif Abbaye	Clé calculée	36,9%	10,0%	53,1%	91	34	9	48	
Diriger	Temps passé	Clé fixe	65,0%	15,0%	20,0%	141	92	21	28	
Gérer les stocks	Achat	Clé calculée	7,9%	0,0%	92,1%	31	2	0	29	
Total recharges GIE 2018						2361	1635	163	563	
							69,3%	6,9%	23,9%	

EVOLUTION REDEVANCES GIE 2018 VS 2017										
MISSIONS	Base	Nature	SOPRAF	CCO	FR	TOTAL	SOPRAF	CCO	FR	
Entretien et gérer les bâtiments	m2 bâti	Clé calculée	0,0%	0,0%	0,0%	21	17	1	3	
Entretien les espaces extérieurs	m2 non bâti	Clé calculée	0,0%	0,0%	0,0%	-57	-57	0	0	
Communiquer	Temps passé	Clé fixe	0,0%	0,0%	0,0%	128	85	32	11	
Commercialiser	Nbre dossiers traités	Clé calculée	-25,3%	0,0%	25,3%	46	-32	0	78	
Innover Développer	Temps passé	Clé fixe	0,0%	0,0%	0,0%	-2	-2	0	0	
Accueillir	Nbre visiteurs	Clé calculée	0,8%	-0,8%	0,0%	-64	-28	-6	-30	
Comptabiliser	C.A.	Clé calculée	0,1%	-2,4%	2,3%	11	5	-1	7	
Administrer	Effectif GIE	Clé calculée	-2,9%	0,5%	2,4%	67	33	-11	46	
Gérer les RH	Effectif Abbaye	Clé calculée	-2,1%	-0,4%	2,5%	-36	-16	-4	-16	
Diriger	Temps passé	Clé fixe	0,0%	0,0%	0,0%	79	51	12	16	
Gérer les stocks	Achat	Clé calculée	-6,2%	0,0%	6,2%	0	-2	0	2	
Total recharges GIE 2018						193	55	23	116	
						0	28,3%	11,9%	60,4%	

Annexe 3 DSP

DSP (en K€)	Délégataires	Date de début	Date de fin
Gestion et mise valeur de l'Abbaye de Fontevraud	SPR de l'Abbaye de Fontevraud (SOPRAF)	01/05/2014	30/04/2020
Ligne autocar Le Mans - La Flèche - Saumur	STAO PAYS DE LA LOIRE	11/12/2016	09/12/2023
Ligne autocar « Nord Vendée »	STAO PAYS DE LA LOIRE	11/12/2016	09/12/2023
Ligne autocar « Sud Vendée »	SOVETOURS - EFFIA	07/03/2014	12/12/2020
Transports de voyageurs interurbains de la Sarthe	STAO 72	01/09/2009	31/08/2018
Gare routière de la Roche-sur-Yon	SOVETOURS	01/06/2015	31/05/2025
Ligne régulière 168 « Saint Jean de Monts - Les Sables d'Olonne »	SOVETOURS	04/04/2009	31/08/2018
Ligne régulière 172 « Saint Jean de Monts - La Roche-sur-Yon »	SOVETOURS	04/04/2009	31/08/2018
Exploitation des lignes régulières de transport de voyageurs de la Vendée (6 lots)	HERVOUET France / SOVETOURS	01/09/2011	31/08/2021
Exploitation de la gare routière d'Angers	MOVEO	01/01/2015	31/12/2022
Lignes régulières du Maine-et-Loire (6 lots)	SERI 49/ VOISIN / RICHOU	29/09/2011	01/09/2021